

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES



**ACOMPTE**

15/03  
2017

DENOMINATION  
Adresse

PARFUM DU SUD  
25 rue des Violettes  
31700 BLAGNAC

SIRET	99500008000011	Exercice social du	01/01/2017	au :	31/12/2017
-------	----------------	--------------------	------------	------	------------

Versements d'IS et des contributions assimilées			
	Imputations	Montants à payer	Minorations (Art. 1668 du CGI)
Impôt sur les Sociétés.....	01	03 2 410	04
<i>Dont crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi</i>	20		
<i>Dont report en arrière de déficit</i>	21		
<i>Dont crédit d'impôt pour investissement en Corse</i>	22		
<i>Dont crédit d'impôt recherche</i>	23		
<i>Dont mécénat</i>	24		
<i>Dont excédent du précédent exercice</i>	25		
Contribution sur les Revenus Locatifs		07	
Contribution Sociale		08	09
<b>Montant d'impôt sur les sociétés et contributions assimilées à payer :</b>		10 2 410	
Contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les montants distribués		11	
Plus-value article 208C du CGI (SIIC)		13	
<b>Montant total à payer :</b>		12 2 410	

En cas de paiement par imputation, saisir :	
Montant payé par imputation	
Contribution utilisée pour l'imputation (saisir TVA ou TS ou TVS)	
Date d'échéance de la contribution utilisée	

<b>Montant de l'imposition à payer après imputation</b>	2 410
---	-------

Les informations figurant sur cette fiche de calcul préparatoire ne seront pas transmises à l'Administration lors de la télédéclaration.

**AIDE AU CALCUL D'ACOMPTÉ – IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES**

Cette page constitue une aide au calcul du paiement de l'IS et des contributions assimilées. Les montants inscrits dans les cases 01 à 25 sont à reporter au resto de l'imprimé à retourner au service.

	BASE	TAUX	MONTANT
<b>Détermination des acomptes bruts</b>			
<b>A01</b> Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 33,1/3 %)		8 1/3	
<b>A02</b> Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)	14 000	7,00	980
<b>A03</b> Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux réduit à 15 %)	38 120	3,75	1 430
<b>A04</b> Acompte sur résultat net de concession des licences d'exploitation et inventions brevetables		3,75	
<b>A05</b> Total (lignes A01 à A04)			2 410
<b>A06</b> Régularisation du 1er acompte			
<b>A07</b> Montant d'acompte d'IS dû (ligne (A05 +/- A06))			2 410
<b>MONTANT</b>			
<b>A08</b> Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		20	
<b>A09</b> Report en arrière de déficit		21	
<b>A10</b> Crédit d'impôt pour investissement en Corse		22	
<b>A11</b> Crédit d'impôt recherche		23	
<b>A12</b> Réduction d'impôt mécénat		24	
<b>A13</b> Imputation de l'excédent du précédent exercice (ne concerne que le 1er acompte de l'exercice en cours)		25	
<b>A14</b> Total des imputations sur IS (Lignes A08 à A13) à reporter ligne 01 du 2571		01	
<b>MONTANT</b>			
<b>A15</b> Montant d'IS à payer (Ligne A07 – ligne A14) éventuellement plafonné à reporter ligne 03 du 2571		03	2 410
<small>Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), La case « 04 » doit être cochée</small>			
<b>Calcul du montant d'acompte des contributions assimilées</b>			
	BASE	TAUX	MONTANT
<b>B01</b> Taxe brute		2,50	
<b>B02</b> Montant de contribution sur les revenus locatifs à payer à reporter ligne 07 du 2571		07	
	BASE	TAUX	MONTANT
<b>B03</b> Taxe brute		0,825	
<b>B04</b> Régularisation du 1 <sup>er</sup> acompte			
<b>B05</b> Montant de Contribution sociale à payer (Ligne B03 +/- B4) éventuellement plafonnée à reporter ligne 08 du 2571		08	
<small>Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI), La case « 09 » doit être cochée</small>			
<b>Calcul du montant total de versement</b>			
			MONTANT
<b>C01</b> Montant total d'IS et contributions assimilées à reporter sur la ligne 10 du 2571		10	2 410
<b>C02</b> Contribution additionnelle sur les montants distribués			
<b>C03</b> Crédits d'impôts étrangers			
<b>C04</b> Contribution additionnelle sur les montants distribués à reporter sur la ligne 11 du 2571		11	
<b>C05</b> Plus-value article 208C (SIIC) à reporter sur la ligne 13 du 2571		13	
<b>C06</b> Montant total à payer (cases 10 + 11 + 13) à reporter sur la ligne 12 du 2571		12	2 410